



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



Administration centrale
Secrétariat général
Direction des ressources humaines

Programme des épreuves

Concours externe

Ingénieur économiste de la construction

Epreuves écrite et orale

I - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FRANCE

- 1) Notions générales, décentralisation, déconcentration, cadres territoriaux de l'organisation administrative.
- 2) L'administration de l'Etat :
 - administration centrale ;
 - services à compétence nationale ;
 - services déconcentrés ;
 - le préfet.
- 3) Les collectivités territoriales :
 - la région ;
 - le département ;
 - la commune ;
 - les collectivités à statut spécial ;
 - les groupements de collectivités territoriales.
- 4) Les personnes publiques spécialisées.

II - LES INTERVENTIONS DE LA PUISSANCE PUBLIQUE EN MATIERE IMMOBILIERE

- 1) Notions générales sur le domaine public, le domaine privé :
 - prérogatives de la puissance publique en vue d'assurer la primauté de l'intérêt général ;
 - l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
 - les servitudes d'utilité publique.
- 2) Notions générales sur les travaux publics, l'urbanisme et l'aménagement du territoire :
 - définition des travaux publics ;
 - dommages résultant de l'exécution des travaux publics ;
 - les permissions de voirie ;
 - réglementations relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'esthétique ;
 - les plans d'urbanisme, les schémas directeurs ou de secteurs, les plans d'occupation des sols ;
 - le permis de construire (champ d'application, délivrance et recours).

III - MARCHES PUBLICS

- 1) Le code des marchés publics. Les cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés publics.
- 2) Définition du marché public de travaux, du marché de prestations intellectuelles, du marché de fournitures courantes et de services ;
 - les différentes procédures de passation des marchés de l'Etat ;
 - les pièces constitutives des marchés publics de travaux ; travaux supplémentaires, décision de poursuivre, avenant.
- 3) Le règlement des comptes du marché :
 - avances, acomptes, décomptes mensuels et définitifs ;
 - les prix (détermination du prix : forfaitaire, unitaire, mixte ; variation du prix).

- 4) Réception, période de garantie.
- 5) Garanties et responsabilités respectives des divers intervenants à l'acte de construire (maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, entrepreneur) :
 - sous-traitance et cotraitance (règles, différences, conséquences au niveau des responsabilités) ;
 - intérêts moratoires ;
 - événements survenant lors d'une opération (intempéries, avance, retard, défaillance, substitution d'entreprises, demande de travaux supplémentaires) ;
 - conséquences des réserves et des malfaçons.

IV - REGLEMENTATION PORTANT SUR LA CONSTRUCTION PUBLIQUE

- 1) Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (JO du 12 juillet 1985), modifiée par la loi n° 88-1090 du 1er décembre 1988 (JO du 3 décembre 1988).
- 2) Décrets n° 86-520, 86-664 et 86-665 (JO du 16 mars 1986).
- 3) Obligations réglementaires constructives découlant :
 - de la réglementation de sécurité incendie (établissements recevant du public, systèmes de sécurité incendie...) ;
 - du code du travail ;
 - du code de la construction (accessibilité, visites périodiques...) ;
 - de la prévention des risques (amante, coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé...) ;
 - du code de l'urbanisme (loi sur le bruit) ;
 - du règlement sanitaire.

V - REGLES, TECHNOLOGIE ET ECONOMIE DU BATIMENT

- 1) Règles et technologies :
 - réglementation : cahier des clauses techniques générales, documents techniques unifiés, normes ;
 - technologie des matériaux utilisés dans la construction ;
 - technologie de construction tous corps d'état (mise en oeuvre, compatibilité des matériaux entre eux, systèmes constructifs, temps de pose) ;
 - connaissances approfondies des corps d'état, enveloppe (façades, couverture, étanchéité) et second oeuvre ;
 - notion de technologie professionnelle de courants forts et de courants faibles ;
 - notion de technologie des installations de chauffage, climatisation et rafraîchissement ;
 - notion de technologie des équipements de sécurité incendie ;
 - voies et réseaux divers, aménagements extérieurs ;
 - notions de maintenance.
- 2) Economie :
 - évaluation d'une enveloppe financière (travaux et prestations intellectuelles) à partir d'un programme de travaux, d'une étude de faisabilité, d'une esquisse ou d'un avant-projet architectural ;
 - estimation des travaux d'un projet de réhabilitation sur la base d'un avant-métré par corps d'état et à partir de prix unitaires fournis ;
 - simulation de solutions techniques permettant de maintenir un projet dans des limites financières données ;
 - établissement des documents nécessaires à la passation des marchés (devis quantitatifs et estimatifs, cadres de décomposition du prix global et forfaitaire, cahiers des clauses particulières, calendriers généraux d'exécution...) ;

- analyse des offres d'entreprises en vue du choix par le maître d'ouvrage des titulaires ;
- suivi financier du chantier, bilans prévisionnels, vérification des décomptes et des travaux modificatifs ;
- vérification des décomptes définitifs, actualisation des prix, calcul de réfections, pénalités et d'intérêts moratoires ;
- bilan général d'une opération au plan technique et économique.